



0910646801

DATE DEPOT : 2009-12-14

NUMERO DE DEPOT : 106468

N° GESTION : 2001B09321

N° SIREN : 438049843

DENOMINATION : 20 MINUTES FRANCE SAS

ADRESSE : 50/52 BLD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2007/06/21

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

PG = 21-6-07 = C.H. Pages 49-50-51-52 invers.

N° 052

20 MINUTES France SAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 35 172 990 Euros
Siège social : 50/52 Bd Haussmann - Paris 75009
RCS Paris 438 049 843

013 9321

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 21 JUIN 2007

Tribunal de Commerce de Paris
I

14 DEC. 2009

N° DE DÉPOT

L'an deux mille sept
Le 21 juin,
A 11h00 heures.

Les actionnaires de la société 20 Minutes France SAS, société par actions simplifiée au capital de 35 172 990 euros, divisé en 1 909 500 actions de 18,42 euros chacune, se sont réunis au siège social de ladite société, en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de leur Président.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE :

- Monsieur Sverre Munck, Président du Conseil d'Administration, est présent,
- Monsieur Pierre-Jean Bozo, Président et Directeur Général, est présent,
- La société 20 Min Holding AG, propriétaire de 300 000 actions de catégorie A, est présente et représentée par Monsieur Sverre Munck,
- La société Schibsted, propriétaire de 650 000 actions de catégorie A, est présente et représentée par Monsieur Kjell Aamot,
- La société Sofiouest, propriétaire de 475 000 actions de catégorie B, est présente et représentée par Monsieur Paul Museux,
- La société Spir Communication, propriétaire de 475 000 actions de catégorie B, est présente et représentée par Monsieur Philippe Léoni,
- Monsieur Ekkehard Kuppel, propriétaire de 9 500 actions de catégorie C, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau permet de constater que les Associés présents ou représentés possèdent 1,900,000 actions sur les 1 909 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

K J.B

certifié sincère et conforme
par le DG
30/11/2009

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Sverre Munck, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe Léoni est désigné comme scrutateur et Monsieur Nicolas Bonnange comme secrétaire.

Sont présents les membres du Comité d'entreprise, qui déclarent que les moyens techniques utilisés les satisfont et avoir été régulièrement convoqués, à savoir :

Mademoiselle Céline Emelin
Mademoiselle Stéphanie Gatty
Madame Sophie Verney
Monsieur Nicolas Silberman
Monsieur Guillaume Frouin
Monsieur Boris Bastide

Le Président constate que Madame Brigitte Geny, représentant la société Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée est présente.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- La copie des statuts,
- La copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- La copie et le récépissé de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau,
- La liste des actionnaires,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le rapport spécial du Président sur les options de souscription et d'achat d'actions,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Rapport spécial du Président sur les options de souscription et d'achat d'actions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdites conventions,
- Approbation de la proposition de renouveler le mandat de Commissaires aux comptes titulaire, Ernst & Young, et de nommer en qualité de Commissaires aux comptes suppléant la société Auditex - SAS,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

1/2
f NB

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Président et les rapports du Commissaire aux comptes.

Il donne ensuite lecture du rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Les membres du Comité d'entreprise, compte tenu des mauvaises performances du marché publicitaire, demandent aux actionnaires si ils maintiennent toujours leur soutien financier à 20 Minutes, et aimeraient avoir leurs avis sur l'environnement concurrentiel et sur l'évolution de l'offre éditoriale de 20 Minutes.

Monsieur Philippe Léoni rappelle aux membres du Comité d'entreprise que les actionnaires de 20 Minutes ne sont pas des investisseurs mais des entrepreneurs, qu'il n'y aura pas de désengagement de leur part et que cette contre performance publicitaire n'est qu'un épiphénomène, l'important étant de traduire le succès de l'audience en succès économique. Concernant l'aspect concurrentiel, il faut voir l'arrivée de nouveaux gratuits comme la résultante de la croyance dans ce nouveau média. S'agissant de l'évolution de la maquette, c'est au Management de 20 Minutes d'y répondre.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux votes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux dirigeants et aux commissaires aux comptes quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (6,114,825) euros, en totalité au compte Report à Nouveau qui passe ainsi de (50,889,110) euros à (57,003,935) euros.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11
—

→ NB

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition :

- De renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire, Ernst & Young et Autres - SAS à capital variable - 438 476 913 RCS NANTERRE - Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles - Adresse : 41 rue Ybry - 92200 Neuilly sur Seine.
- De nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la société Auditex - SAS à capital variable - 377 652 938 RCS NANTERRE - Membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Versailles - Adresse : Tour Ernst & Young - Faubourg de l'Arche - 92037 La Défense Cedex.

pour une durée de six ans prenant fin avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Scrutateur et le Secrétaire.

Président du Conseil d'Administration
Monsieur Sverre Munck

Scrutateur
Monsieur Philippe Léoni

Secrétaire
Monsieur Nicolas Bonnange

P. Léoni

N. Bonnange